

Addenda 2 – Plan d'aménagement spécial abrégé pour la récupération des bois affectés par un feu applicable en 2023-2024

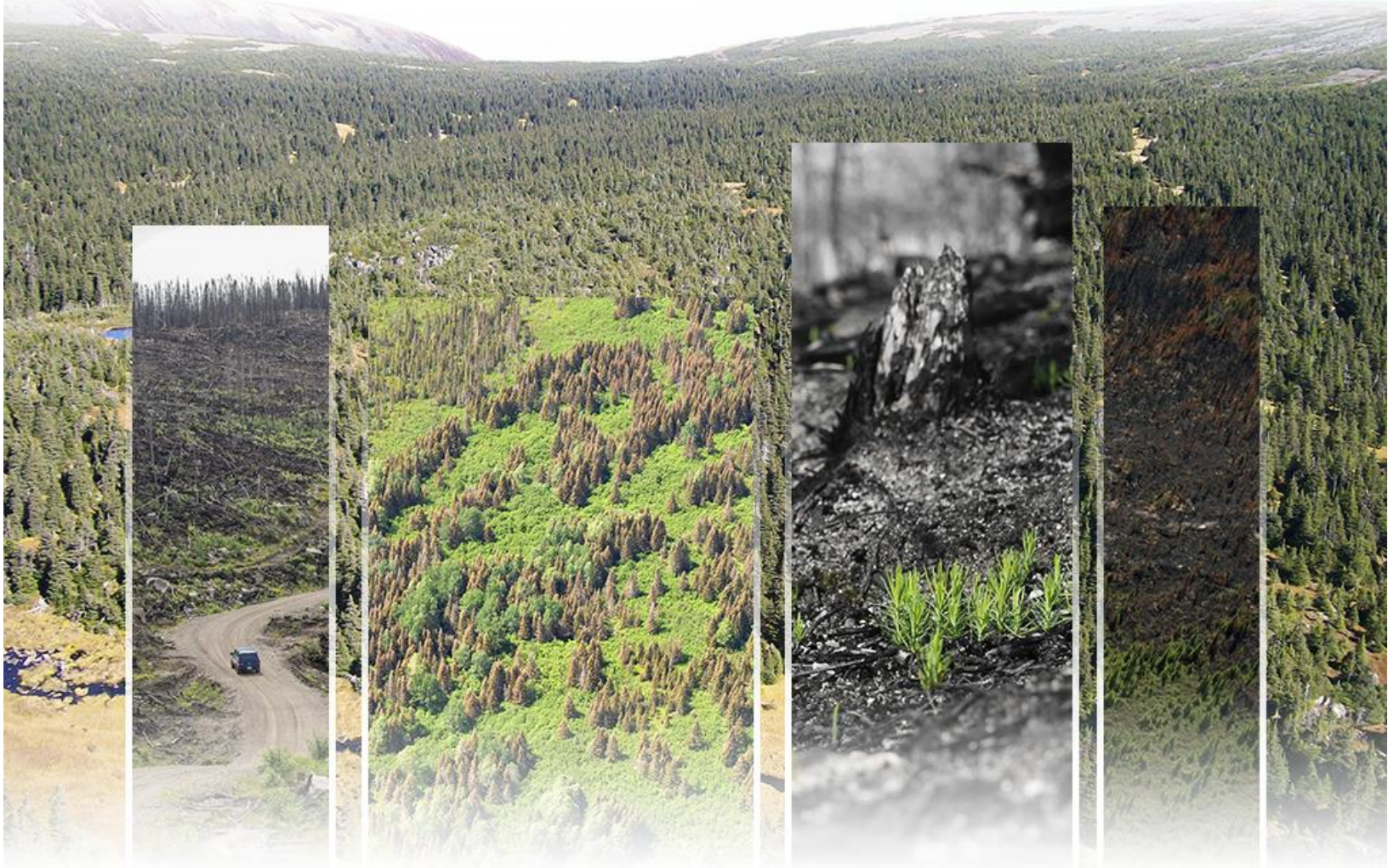
Région 02

Unité d'aménagement 025-71

Feux 275, 277, 287, 295, 305, 379, 436, 450, 451, 453, 462 et 475

Le 21 juin 2024

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Photographies de la page couverture :

Fonds : Jasmin Michaud

De gauche à droite : Batistin Bour, Alain Thibault, Jean-François Bourdon et Hugo Tremblay

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN : 978-2-550-98377-4 (PDF)

Table des matières

Introduction.....	1
9. Estimation de l'aide financière maximale	2
Formulaire – Signatures professionnelles et administratives	2
Annexe 2 – Calcul détaillé de l'aide financière	6

Liste des tableaux

Tableau A – Calcul de l'aide de base maximale applicable	6
Tableau B – Calcul de l'aide supplémentaire maximale applicable	8
Tableau C – Calcul de l'aide totale maximale applicable.....	8

Introduction

Le présent addenda modifie le plan d'aménagement spécial de récupération des bois touchés par les feux 275, 277, 287, 295, 305, 379, 436, 450, 451, 453, 462 et 475 de 2023-2024. Il vise à compléter l'information relative à l'aide financière accordée pour la récupération des bois touchés par les feux.

Seules les parties modifiées font partie de cet addenda.

9. Estimation de l'aide financière maximale

L'aide financière maximale estimée pour le plan d'aménagement spécial de l'UA 025-71 pour la saison 2023-2024 est évaluée en fonction des volumes récoltés admissibles.

On prévoit, pour la saison 2023-2024, la récolte de 778 725 m³ admissibles à de l'aide financière. De ce volume, 187 000 m³ sont admissibles à une aide supplémentaire pour le transport. L'aide totale pour la saison s'élève à 9 918 000 \$.

Le détail du calcul de l'aide financière est présenté à l'annexe 2.

Formulaire – Signatures professionnelles et administratives

Le formulaire est disponible à la page suivante.

PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL

Unité d'aménagement :	Région 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean, unité d'aménagement 025-71
Année financière :	2023-2024
Type de perturbation :	Feux 275, 277, 287, 295, 305, 379, 436, 450, 451, 453, 462, 475
Version (plan ou addenda) :	Addenda 2

Responsabilité professionnelle

Le présent plan d'aménagement spécial (qui ne concerne pas les prescriptions sylvicoles, lesquelles sont signées individuellement) a été réalisé sous ma responsabilité professionnelle à partir de toute l'information pertinente disponible à ce jour et dans le respect des lois et des règlements en vigueur.

Signature :



2024-06-21

Date

Caroline Paré, ing.f.

Note sur la signature administrative

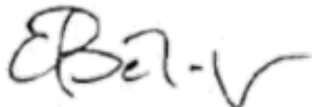
En vertu du décret sur la Décision concernant la délégation de pouvoirs en application de l'article 368 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier du 17 octobre 2017, la signature administrative du sous-ministre associé aux Opérations régionales est requise pour les cas suivants :

- dépassement des possibilités forestières;
- attribution d'une aide financière de l'année de référence associée à ce PAS;
- plan d'aménagement spécial non soumis au processus de consultation publique.

Responsabilité administrative

Approbation du plan d'aménagement spécial par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Signature :



2024-06-21

Date

Claude Bélanger, ing.f., M. Sc., directeur DGFO

ET

Signature :



2024-06-21

Date

Martin Breault, sous-ministre associé aux Opérations régionales

Annexe 2 – Calcul détaillé de l'aide financière

Tableau A – Calcul de l'aide de base maximale applicable

Titulaire	Essence	Volume ⁶ total brut (m ³)	Volume admissible à l'aide	Zone de tarification	Taux ⁴ d'aide (\$/m ³)	Total ⁵ \$
PF Résolu Canada inc. (206, 207, 208, 209)	Sapins, épinettes, pins gris	156 833	65 175	200	10,28	670 000
		139 061	44 000	267	10,88	478 800
		129 310	34 589	268	10,35	358 000
		792 412	150 000	269	10,58	1 587 000
		423 314	111 000	271	11,08	1 229 900
		73 070	40 115	299	10,47	420 000
	Mélèzes	600	600	200	6,36	3 900
		400	400	267	6,96	2 800
		700	700	268	7,06	5 000
		1 600	1 600	269	6,67	10 700
		200	200	271	7,17	1 500
		100	100	299	6,55	700
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (423)	Sapins, épinettes, pins gris	186 500	135 000	268	10,35	1 397 300
		150 000	106 000	269	10,58	1 121 500
	Mélèzes	800	800	268	7,06	5 700
		400	400	269	6,67	2 700
Chantiers Chibougamau Itée (217)	Sapins, épinettes, pins gris	109 140	74 197	269	10,58	785 000
		1 250	531	268	10,35	5 500
		15 000	0	271	7,17	0
	Mélèzes	210	210	269	6,67	1 400
		0	0	268	7,06	0
Sciage GP (455)	Sapins, épinettes, pins gris	6 600	0	299	10,47	0
	Mélèzes	0	0	299	6,55	0
SMT (390)	Sapins, épinettes, pins gris	2 900	0	299	10,47	0
	Mélèzes	0	0	299	6,55	0

Norbord inc. (Chambord) (191)	BOU ² PEU ³	15 870	2 000	200	6,36	12 800
		2 412	1 708	267	6,96	11 900
		7 824	2 800	268	7,06	19 800
		12 143	1 000	269	6,67	6 700
		5 715	1 500	271	7,17	10 800
		3 836	1 000	299	6,55	6 600
Bois Francs Bio Serra (204)	BOU ²	7 528	2 200	200	6,36	14 000
		1 473	0	267	6,96	0
		4 667	0	268	7,06	0
		8 984	0	269	6,67	0
		3 854	0	271	7,17	0
		2 194	100	299	6,55	700
Compagnie Westrock du Canada (La Tuque) (263)	BOU ²	2 276	200	200	6,36	1 300
		704	0	267	7,06	0
		2 233	0	268	7,06	0
		4 296	0	269	6,67	0
		2 028	0	271	7,17	0
		1 063	600	299	6,55	4 000
Elkem Métal Canada (455)	PEU ³	300	0	S.O.	S.O.	0
Valibois (307)	PEU ³	200	0	S.O.	S.O.	0
Société de cogénération de Saint-Félicien SEC (644)	S.O.	236 700	0	Toutes	0	0
Coopérative pour la valorisation de la biomasse (652)	S.O.	47 400	0	Toutes	0	0
Bureau de mise en marché des bois (BMMB)	SEPM ¹	730 300	0	Toutes	0	0
	BOU ²	16 900	0	Toutes	0	0
	PEU ³	13 000	0	Toutes	0	0
Total		3 324 300	778 725			8 176 000

¹ Sapins, épinettes, pins gris et mélèzes

² Bouleaux

³ Peupliers

⁴ Taux 2023-2024 du Bureau de mise en marché des bois pour l'aide financière pour les bois récupérés dans les superficies touchées par le feu

⁵ Arrondi à la centaine près supérieure

⁶ Pour les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement : volume total par groupes d'essences ou par essence des secteurs où des volumes sont admissibles à de l'aide financière et, pour les enchères (Bureau de mise en marché des bois), ceux où certaines essences sont à taux minimal.

Tableau B – Calcul de l'aide supplémentaire maximale applicable

Bénéficiaire de l'aide	Volume admissible (m³)	Zone de tarification	Taux d'aide (\$/m³)	Montant d'aide ¹ \$
PF Résolu Canada inc. (206, 207, 208, 209)	45 000	267	9,70	436 500
	30 000	269	7,45	223 500
	112 000	271	9,66	1 082 000
Total	187 000			1 742 000

¹ Arrondi à la centaine près supérieure

Tableau C – Calcul de l'aide totale maximale applicable

Bénéficiaire de l'aide	Catégorie d'aide	Montant d'aide \$
PF Résolu Canada inc. (206, 207, 208 et 209)	Aide de base	4 768 300
	Aide supplémentaire	1 742 000
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (423)	Aide de base	2 527 200
Chantiers Chibougamau Itée (217)	Aide de base	791 900
Sciage GP (455)	Aide de base	0
SMT (390)	Aide de base	0
West Fraser (Chambord) (191)	Aide de base	68 600
Bois Francs Bio Serra (204)	Aide de base	14 700
Compagnie Westrock du Canada (La Tuque) (263)	Aide de base	5 300
Elkem Métal Canada (455)	Aide de base	0
Valibois (307)	Aide de base	0
Société de cogénération de Saint-Félicien SEC (644)	Aide de base	0
Coopérative pour la valorisation de la biomasse (652)	Aide de base	0
BMMB (599)	Aide de base	0
Total		9 918 000

